



Adhésion du fonds HSBC Monétaire Etat au Code de Transparence Européen AFG/FIR/Eurosif

Produit par:

HSBC Global Asset Management (France)
Immeuble Ile de France
4, place de la Pyramide
92800 Puteaux - La Défense 9 - France

Contact:

Paul de Marcellus, Global Product Specialist for SRI
Tel: +33 1 41 02 46 30
Email : paul.demarcellus@hsbc.fr

Novembre 2011

HSBC Global Asset Management (France) précise que les réponses aux questions de ce Code Transparence Européen AFG/FIR/Eurosif relèvent de son unique responsabilité et ne sauraient engager la responsabilité d'Eurosif (European Sustainable Investment Forum), de l'AFG (Association Française de la Gestion Financière) ou du FIR (Forum pour l'Investissement Responsable).

Sommaire

1	Données générales	4
2	Critères d'investissement ESG	7
3	Processus d'analyse ESG	8
4	Evaluation, sélection et politique d'investissement	10
5	Politique d'engagement	12
6	Politique de vote	13

1 Données générales

1.a Donnez le nom de la Société de gestion en charge du fonds auquel s'applique ce Code.

Ce code s'applique au fonds HSBC Monétaire Etat géré par HSBC Global Asset Management (France), Société de gestion de portefeuille, filiale du Groupe HSBC au travers de HSBC France.

- HSBC Global Asset Management (France)
 - Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08
 - Localisation : Immeuble Ile de France - 4, Place de la Pyramide - La Defense 9 – 92 800 Puteaux
 - Téléphone +33 1 41 02 46 86.

1.b Décrivez de façon générale la philosophie ISR de la Société de gestion et la façon dont elle la décline concrètement.

Historique de l'activité de gestion ISR et moyens

HSBC Global Asset Management (France) a développé une expertise ISR en phase avec les attentes du marché en Europe Continentale à partir de décembre 2000. Cette expertise a été mise en place par le recrutement successif à partir de mars 2003 d'analystes ISR en Europe, en Asie et en Amérique Latine et par l'abonnement aux bases de données Vigeo, oekom, Innovest. Elle s'appuie sur une plate-forme intranet globale de recherche ESG.

Philosophie

HSBC Global Asset Management (France) a mis en place une offre de fonds communs de placement ISR dont les objectifs de gestion sont identiques à ceux d'une gestion financière classique.

Notre approche est de proposer aux porteurs de fonds ISR des perspectives de performances en ligne avec celles des fonds classiques comparables tout en intégrant les enjeux Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance (ESG) piliers du Développement Durable. En effet, nous pensons qu'il est possible de concilier l'intérêt individuel de nos clients, par la recherche de performance, avec l'intérêt collectif, par la prise en compte des enjeux d'un Développement Durable.

Le rapport de l'UNEPFI (United Nations Environment Programme Finance Initiative, filiale de l'ONU) « Demystifying Responsible Investment Performance » (Démystifier la performance des fonds responsables (ISR)) montre qu'il n'y a pas de sous performance structurelle des fonds ISR. L'impact des critères ESG serait plutôt positif mais reste à démontrer (échantillon de la meilleure recherche mondiale, broker et académique de 1972 à 2007 comprenant 154 rapports).

Concrètement, nous considérons que les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance peuvent influencer l'activité d'une entreprise, la politique d'un pays à long terme et par conséquent, la performance financière des actifs.

Nous mettons donc l'accent sur l'analyse de facteurs ESG ayant un impact réel sur la performance financière des actifs. En effet, ces facteurs nous permettent d'identifier des sources de risque qui, souvent, ne sont pas prises en compte par l'analyse fondamentale, les risques environnementaux, par exemple, et par conséquent, d'avoir une vision plus complète d'une entreprise ou d'un pays.

De ce fait, nous pensons que l'approche extra financière complète l'approche financière classique. Le comportement citoyen des entreprises et des pays n'est pas antinomique de résultats économiques.

Nous pensons que l'offre de fonds ISR doit être transparente et en mesure d'intégrer les attentes de nos clients. Notre objectif est donc de bâtir pour eux une offre rigoureuse, pragmatique, enrichie de notre expérience accumulée depuis 10 ans et basée sur les expertises de gestion du Groupe.

1.c Donnez le nom du fonds auquel s'applique ce Code, ainsi que leurs principales caractéristiques.

Le fonds HSBC Monétaire Etat de classification « Monétaire court terme » a pour objectif d'offrir une progression régulière de la valeur liquidative en investissant dans des titres émis ou garantis par l'Etat français ou par les Etats de la zone. Ces états doivent répondre, en outre, à des critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Tous les titres en portefeuille doivent bénéficier à l'achat d'une note de A-1 minimum à court terme selon l'échelle Standard & Poor's, ainsi que d'une note équivalente selon les autres agences reconnues de notation financière.

Outre cette notation minimale des titres, les Etats qui émettent ou garantissent les titres devront être notés AAA à long terme (Standard & Poor's ou équivalent), à l'exception de l'Etat français (pas de notation minimum long terme) et doivent être notés au dessus de B-, (note allant de A+ à D-) **selon les critères ESG de l'agence de notation extra-financière oekom (ou équivalent)**.

Indicateur pour information : EONIA (Euro Overnight Index Average) arithmétique (référence du prix de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone Euro).

L'approche ISR du fonds est une approche dite de sélection ESG.

L'ensemble des informations concernant ce fonds : informations clés pour l'investisseur, prospectus, code de transparence, reporting mensuel est disponible à l'adresse suivante : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr/isr>

Choisir « Notre Offre » puis « Fund Centre » dans la colonne de gauche. Cliquer ensuite sur HSBC Monétaire Etat.

La composition du portefeuille de HSBC Monétaire Etat est disponible 3 semaines après la fin de chaque mois dans nos rapports de gestion mensuels sur les sites Internet, <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr/isr> et <http://services.assetmanagement.hsbc.fr/>

1.d Détaillez les moyens permettant d'obtenir plus d'information concernant ce fonds.

Toutes les informations et l'historique des données relatives à la performance financière du fonds HSBC Monétaire Etat sont disponibles sur notre site Internet : <https://services.assetmanagement.hsbc.fr/fr/index.asp> - choisir France pour les résidents français dans la rubrique Fund Centre - Entrer dans Fund Centre – Choisir Thématique dans recherche par critère critère 1 et Développement Durable dans critère 2. Cliquer sur HSBC Monétaire Etat.

Cet historique met à disposition toutes les valeurs liquidatives du fonds sur plus de 5 ans.

HSBC Monétaire Etat est enregistré dans les principales bases de données professionnelles telles que Morningstar, S&P, Bloomberg, Reuters et Europerformance.

Les historiques complets de données financières sont communiqués sur simple demande adressée au siège de la Société de gestion, HSBC Global Asset Management (France) 75 419 Paris Cedex 08 – Téléphone 01 41 02 51 00 – email : hsbc.client.services-am@hsbc.fr

1.e Spécifiez le contenu des informations fournies aux investisseurs ainsi que leur fréquence et les moyens de communication utilisés.

Toutes les informations concernant le fonds sont accessibles selon le chemin décrit au paragraphe 1d.

Ainsi, sont accessibles par internet :

- le code de transparence
- une fiche produit décrivant le fonds
- le Document d'Information Clé pour l'Investisseur et le Prospectus
- le reporting dont le détail est donné ci-après :

Un reporting de gestion est publié mensuellement. Celui-ci reprend les données financières classiques.

- ▶ Le rappel des objectifs de gestion et les caractéristiques générales du fonds
- ▶ Les éléments de performance et d'analyse de risque
- ▶ Un commentaire du Gérant ISR sur la conjoncture et la gestion du fonds.

Ce reporting de gestion mensuel est accessible sur le site Internet :

<https://services.assetmanagement.hsbc.fr/fr/index.asp> - choisir France pour les résidents français dans la rubrique Fund Centre - Entrer dans Fund Centre – Choisir Thématique dans recherche par critère critère 1 et Développement Durable dans critère 2. Cliquer sur HSBC Monétaire Etat.

<http://www.hsbc.fr/1/2/hsbc-france/particuliers/bourse-placements/opcvm/selecteur-opcvm>

Un site internet dédié à l'Investissement Socialement Responsable est accessible sur le site HSBC Global Asset Management (France).

<http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr/sri>

2 Critères d'investissement ESG

2.a Comment le fonds définit-il l'ISR ?

Nous définissons l'ISR comme l'application des principes du Développement Durable à l'investissement. Il s'agit d'une approche consistant à prendre en compte les trois dimensions que sont l'Environnement, le Social et la Gouvernance (ESG) en sus des critères financiers usuels.

2.b Quels sont les critères d'investissement ESG du fonds ?

L'univers d'investissement du fonds est défini par les critères financiers et extra-financiers suivants :

- Critères financiers :
 - o Titres émis ou garantis par l'Etat français ou par les Etats de la zone euro
 - o Notés à l'achat A-1 minimum à court terme selon l'échelle Standard & Poor's, ainsi que d'une note équivalente selon les autres agences reconnues de notation financière. Outre cette notation minimale des titres, les Etats qui émettent ou garantissent les titres devront être notés AAA à long terme (Standard & Poor's ou équivalent), à l'exception de l'Etat français (pas de notation minimum long terme).
- Critères extra-financiers
 - o au-dessus de B- (note allant de A+ à D-) selon les critères ESG de l'agence de notation extra-financière oekom (ou équivalent).

Le gérant du fonds ne peut investir que dans l'univers financier et ISR déterminé en fonction des critères indiqués ci-dessus et au terme du processus décrit dans les paragraphes suivants. L'univers ISR du fonds est défini sur la base des notes produites par l'agence de notation extra-financière oekom en fonction de leur note globale ESG qui repose sur 2 piliers :

E (Environnement) et

S/G (Social/Sociétal/Gouvernance).

Les notes des Etats sont revues annuellement.

2.c Comment les critères d'investissement ESG sont-ils déterminés ?

Nous nous appuyons sur la méthodologie d'oekom qui comprend 150 critères sélectionnés au terme d'un processus d'identification et d'évaluation très rigoureux pour déterminer la note des Etats.

oekom est une agence de notation extra-financière fondée en 1989 qui fournit un haut niveau de recherche ESG. Cette agence indépendante est principalement détenue par des investisseurs privés, mais aussi par des fondations environnementales, des agences de communications environnementales, etc... oekom, située en Allemagne, comprend une équipe de recherche pluridisciplinaire et expérimentée de 17 analystes et un comité de conseil scientifique ; oekom est reconnue comme le pionnier dans le domaine de la notation extra financière des États.

2.d Comment les changements de critères sont-ils communiqués aux investisseurs ?

Les modifications des fonds ISR dans lesquels HSBC Monétaire Etat investit font l'objet d'une information dans les documents de présentation disponibles sur le site internet :

<http://services.assetmanagement.hsbc.fr/> - choisir France pour les résidents français dans la rubrique Fund Centre - Entrer dans Fund Centre – Choisir Thématique dans recherche par critère critère 1 et Développement Durable dans critère 2. Cliquer sur HSBC Monétaire Etat.

3 Processus d'analyse ESG

3.a Décrivez votre méthodologie et votre processus d'analyse ESG.

La notation des pays est le résultat de la prise en compte de 150 critères répartis en deux piliers : Social dont Gouvernance (50%) et Environnemental (50%).

La note finale est mise à jour annuellement. Le pilier Social et de Gouvernance comprend les politiques et actions des institutions, les conditions humaines et sociales. Le pilier Environnemental comprend les politiques et actions des institutions, l'état de l'éco-système et les enjeux environnementaux.

3.b Le gestionnaire de fonds emploie-t-il une équipe d'analystes internes et/ou recourt-il à un ou plusieurs prestataires spécialisés dans ce domaine ?

HSBC Global Asset Management a mis en place une plate-forme ISR, composée de 5 analystes ISR basés en Europe, Asie et Amérique Latine. Trois analystes s'occupent de la couverture des émissions en euro dont les actions sont cotées et fournissent au gérant l'univers d'investissement ISR du fonds HSBC Monétaire Etat.

Vous trouverez, ci-dessous, un récapitulatif sur le gérant et sur les analystes concernés par la gestion monétaire en euro :

Nom	Fonction	Expérience dans le secteur	Ancienneté dans la gestion et l'analyse ISR
Tony Carpentier	Gérant	10 ans	6 ans
Xavier Desmadryl	Analyste ISR	23 ans	8 ans
Rachida Mourahib	Analyste ISR	8 ans	6 ans
Aloys Goichon	Analyste ISR	6 ans	4 ans

A titre illustratif – source HSBC Global Asset Management (France) – Novembre 2011

3.c Existe-t-il une procédure de contrôle ou de vérification externe de la méthodologie d'analyse ESG ?

Il n'existe pas de procédure de contrôle ou de vérification externe de la méthodologie de recherche. En revanche, il existe une procédure interne de gestion financière et une procédure interne d'analyse ISR qui s'appliquent à la gestion du fonds.

- ▶ La procédure d'analyse ISR décrit entre autres la construction des univers d'investissement ISR, la production des reportings et les contrôles.
- ▶ La procédure de gestion monétaire en euro décrit la méthode d'analyse de l'univers d'investissement, l'analyse fondamentale des émetteurs, la sélection des titres et les contrôles.

Ces procédures ont fait l'objet d'une validation en comité ORIC (Operational Risk and Internal Control Committee) et d'un contrôle régulier par l'équipe du Contrôle des Risques.

3.d Le processus d'analyse ESG inclut-il une consultation des parties prenantes ?

Notre processus de recherche inclut une consultation des parties prenantes au travers :

- ▶ de notre participation à de nombreux groupes de travail. Notre équipe ISR contribue notamment à des groupes de travail de place comme la commission ISR de l'AFG, le FIR (Forum pour l'Investissement Responsable) ou internationaux comme l'Asset Management Working Group mis en place par l'UNEPFI (filiale de l'ONU). L'objectif de ces instances est principalement de structurer, développer et professionnaliser la pratique de l'investissement socialement responsable.
- ▶ de nos échanges avec les syndicats dans le cadre de nos rencontres pour la révision annuelle de la labellisation du Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale CIES de notre gamme ISR d'Epargne Salariale.

3.e Les entreprises/émetteurs ont-ils accès à leur profil ou analyse ?

Non. Nous ne publions pas notre recherche ESG car celle-ci a pour objet unique de déterminer l'univers d'investissement ISR pour notre gestion.

3.f A quelle fréquence le processus d'analyse ESG est-il révisé ?

Le processus de recherche d'oekom fait l'objet d'améliorations régulières.

3.g Quel type d'informations issues de la recherche est divulgué au public ?

Nous ne diffusons pas d'informations spécifiques ESG pour ce fonds car un nombre très limité d'Etats est éligible au terme du double prisme financier et extra-financier. Ce processus très exigeant ne permettrait pas de nourrir des comptes-rendus mensuels. Des informations purement financières sont données dans le reporting mensuel du FCP HSBC Monétaire Etat accessible sur le site internet <http://services.assetmanagement.hsbc.fr/>

4 Evaluation, sélection et politique d'investissement

4.a Comment les résultats de l'analyse ESG sont-ils intégrés dans le processus d'investissement, notamment pour la sélection et l'approbation des entreprises/émetteurs dans lesquels le fonds investit ?

Les résultats de la recherche oekom nous conduisent à définir un univers de valeurs qui correspond aux critères définis pour le fonds (cf description du processus dans le chapitre 2 « Critères d'investissement ESG » et le chapitre 3 « Processus d'analyse ESG »).

Le gérant effectue ensuite, sur cet univers ISR, son choix d'émetteurs selon notre processus de gestion et sur la base de purs critères financiers. Il ne peut donc investir que sur des valeurs répondant aux critères que nous avons décrits précédemment.

Pour information, la liste des pays émetteurs autorisés, à la date du 31 octobre 2011, selon le prospectus et en raison de leur rating financier et extra-financier était la suivante : France, Allemagne, Pays-Bas, Autriche, Finlande, Luxembourg, ou tout émetteur ayant une garantie explicite de l'un de ces Etats.

4.b Quelles mesures internes et/ou externes sont mises en oeuvre pour s'assurer que les titres du portefeuille sont (ou ne sont pas) en ligne avec les critères d'investissement ESG ?

Un contrôle indépendant de la gestion financière des fonds est effectué par notre équipe du Contrôle des Risques qui tient à jour l'univers ISR du fonds et s'assure que seuls les émetteurs éligibles figurent en portefeuille. Le Contrôle des Risques fait état du résultat de ses investigations au gérant lorsque cela est nécessaire.

Ce contrôle fait l'objet d'un rapport au « Comité Risques ».

De façon détaillée les contrôles s'effectuent de la façon suivante :

- ▶ **Autocontrôle** : le gérant procède à un autocontrôle permanent. Il dispose pour cela d'outils de suivi des risques personnalisés qui lui permettent d'évaluer et de contrôler à tout instant les sources de risque dans le portefeuille. Au quotidien, le gérant possède un outil de suivi de ses positions.
- ▶ **Contrôle de premier niveau** : le Contrôle des Risques, composé de 4 personnes indépendantes de la gestion financière, a intégré dans ses outils, en sus des contraintes financières, les contraintes spécifiques à l'univers ISR du fonds. Cette équipe vérifie le respect des contraintes et recense tous les dépassements. Plus spécifiquement, l'équipe de Contrôle des Risques s'assure quotidiennement du respect de l'univers d'investissement du fonds HSBC Monétaire Etat. Elle effectue un filtrage des émetteurs sur la base de la liste de notations internes produite par les analystes ESG qui s'appuie pour la notation des Etats sur les notes de l'agence extra-financière oekom Ce contrôle « post-trade » est réalisé sur une base quotidienne. Le gérant est immédiatement alerté dans le cas où une émission détenue dans le portefeuille ne fait plus partie de l'univers d'investissement ISR au moment de l'achat. Il doit alors régulariser la situation.
- ▶ **Contrôle de deuxième niveau** : le Contrôle interne peut à tout moment diligenter un contrôle transversal sur l'ensemble des procédures et leur application.
- ▶ **Contrôle de troisième niveau** : des audits externes sont effectués par des entités spécialisées, indépendantes de HSBC Global Asset Management (Dépositaire, Audit du Groupe...). Ils complètent les contrôles que nous réalisons.

4.c Quel est le processus de désinvestissement en lien avec des critères ESG ?

Dans le cas de la dégradation d'un émetteur impliquant sa sortie de l'univers d'investissement, le gérant n'effectuera plus d'opération d'acquisition relative aux Etats dont la note ESG serait égale ou inférieure à B-selon oekom ou assimilé. Il n'y a pas de délai de sortie de portefeuille. Les titres des Etats dont la note serait devenue insuffisante sont conservés jusqu'à leur échéance. Seules, les acquisitions de titres font l'objet d'un contrôle par l'équipe de Contrôle des Risques (cf 4.b).

4.d Des désinvestissements découlant des critères ESG du fonds ont-ils eu lieu dans l'année écoulée ?

Non. Le fonds HSBC Monétaire Etat n'a pas eu à effectuer des désinvestissements découlant de l'application des critères ESG du fonds

4.e Les investisseurs sont-ils informés des désinvestissements liés aux critères ESG ?

Oui, les investisseurs sont informés des évolutions de rating une fois par an en lien avec les critères ESG dans le reporting mensuel (cf 4.d).

4.f Le gestionnaire de fonds informe-t-il les entreprises/émetteurs des mouvements et/ou changements de pondération dans le portefeuille liés au non respect des principes ESG du fonds ?

Le gérant n'informe pas les Etats de leur présence ou de leur exclusion (mouvement et/ou changement de pondération) du portefeuille suite au respect ou non respect de nos critères ISR.

4.g Dans quelle mesure les résultats de la politique d'engagement sont-ils intégrés dans la sélection des entreprises/émetteurs ?

Non applicable

5 Politique d'engagement

5.a Quels sont les objectifs de la politique d'engagement ?

Non applicable

5.b Comment le fonds établit-il la liste des entreprises/émetteurs avec lesquelles il va, en priorité, pratiquer l'engagement ?

Non applicable

5.c Qui pratique l'engagement au nom du fonds ?

Non applicable

5.d Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?

Non applicable

5.e Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ?

Non applicable

5.f Si elles existent, quelles sont les mesures prises si l'engagement s'avère infructueux ?

Non applicable

5.g Comment, et à quelle fréquence, les activités d'engagement sont-elles communiquées aux investisseurs et autres parties prenantes ?

Non applicable.

5.h Des activités d'engagement ont-elles eu lieu au nom du fonds pendant l'année écoulée ?

Non applicable.

6 Politique de vote

6.a Le fonds dispose-t-il d'une politique de vote ?

Les obligations ou titres assimilés sont des créances qui n'ouvrent pas droit à l'exercice de votes en assemblées. Non applicable.

6.b Le fonds rend-il public ses votes et les raisons qui ont conduit à leur choix ?

Non applicable.

6.c Le fonds est-il promoteur ou soutient-il des résolutions d'actionnaires ?

Non applicable.

6.d Des votes ont-ils eu lieu en lien avec les critères ESG du fonds ?

Non applicable.

Principales initiatives auxquelles HSBC Group et HSBC Global Asset Management participent

Initiatives	Participation depuis
Groupe HSBC	
The Climate Group	2005
Extractive Secteurs/industries Transparency Initiative	2005
Carbon Disclosure Project (CDP)	2004
UN Universal Declaration of Human Rights	2003
Equator Principles	2003
Roundtable on Sustainable Palm Oil	2003
Global Business Coalition on HIV/AIDS	2003
UN Global Compact	2000
Wolfsberg Principles	2000
OECD Convention on Combating Bribery	2000
OECD Guidelines for Multinationals	2000
International Chamber of Commerce Rules of Conduct to Combat Extortion and Bribery	2000
Global Sullivan Principles	2000
UN Environment Programme Finance Initiative (UNEPFI)	1992
HSBC Global Asset Management	
ACGA (Asian Corporate Governance Association)	2011
LASFF (Latin American Sustainability Financial Forum)	2007
IIGCC (Institutional Investors's Group on Climate Change)	2007
ASrIA (Association for Sustainable & Responsible Investment in Asia)	2007
Association « Finance Durable et Investissement Responsable », sponsor de la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable	2007
PRI (UN Principles for Responsible Investment)	2006
FIR (Forum pour l'Investissement Responsable)	2005
Italian SIF (Italian Forum for Sustainable Finance)	2005
ICGN (International Corporate Governance Network)	2004
Eurosif (the European Sustainable Investment Forum)	2004
AFG (Association Française de Gestion Financière) membre de la Commission ISR	2004
MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) membre du Comité Développement Durable	2004
AFG (Association Française de Gestion Financière) membre de la commission de Corporate Governance	2003
ORSE (Observatoire pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises)	2003
UNEPFI AMWG : co-Président de l'Asset Management Working Group (de 2006 à 2009)	2003
UKSIF (the Sustainable and Finance association)	2001

Source: HSBC Global Asset Management (France), Juin 2011

Cette présentation est produite et diffusée par HSBC Global Asset Management (France). L'ensemble des informations contenues dans ce document peuvent être amenées à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation non autorisée des commentaires et analyses de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi.

Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Global Asset Management (France) sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Global Asset Management (France). En conséquence, HSBC Global Asset Management (France) ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses.

Toutes les données sont issues de HSBC Global Asset Management (France) sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude.

Les OPCVM mentionnés dans ce document peuvent ne pas être enregistrés et/ou autorisés à la vente dans votre pays.

Toute souscription dans un OPCVM présenté dans ce document doit se faire sur la base du prospectus complet en vigueur et, le cas échéant, du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) et/ou du prospectus simplifié en vigueur, disponibles sur simple demande auprès de HSBC Global Asset Management (France), de l'agent centralisateur, du service financier ou du représentant habituel. En complément du prospectus simplifié et/ou du DICI en vigueur, les investisseurs potentiels doivent se référer au prospectus complet pour une information détaillée au sujet des risques associés à cet OPCVM.

En cas de doute sur l'adéquation des produits présentés par rapport à vos objectifs d'investissements et votre profil de risque, veuillez contacter votre conseiller.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Le capital n'est pas garanti.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. Société de gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026) Immeuble Ile de France - 4 place de la Pyramide - La Défense 9 - 92800 Puteaux (France) Adresse postale : 75419 Paris cedex 08

Adresse d'accueil : Immeuble Ile de France - 4 place de la Pyramide - La Défense 9 - 92800 Puteaux (France)

www.assetmanagement.hsbc.com/fr.

Document non contractuel.

Mis à jour le 31 Octobre 2011